

CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA

SYNDICATS CGT – STC – FO

COLLECTIF INTER URGENCES

Bastia le 18 juillet 2019

M.FORCIOLI
Directeur Général
Centre Hospitalier de Bastia
BP 680
20604 BASTIA CEDEX

Objet : Préavis de grève à compter du vendredi 19 juillet 2019 pour une durée illimitée.

Monsieur le Chef d'Etablissement,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 Juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, *nous vous informons* de la décision prise par les organisations syndicales CGT, FO, STC du Centre Hospitalier de Bastia **de déposer un préavis de grève à compter du MERCREDI 24 JUILLET 2019 à 7 heures pour une durée illimitée.**

Ce mouvement est solidaire de celui du Collectif Inter-Urgences auquel nos 3 organisations syndicales sont associées nationalement et permettra à tous les agents du service des urgences de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, mais aussi de couvrir leurs absences durant cette période.

Voici nos revendications :

→Au niveau sécurité :

Mise en place d'un Système de contrôle et de régulation d'accès aux urgences, humain et technique. **Garde surveillance physique H24 et Caméras.**

Mise en place d'Un appel d'urgence relié au **Service Sécurité et au Commissariat.**

Mise en place d'un Local dédié pour patients agités avec Matériels adaptés.

→IAO (Infirmier d'Accueil et d'Orientation) :

Création d'une salle fermée pour accueil et entretien IAO (respect de la confidentialité)

Zone post soins :

Création immédiate d'une zone post-soins (patients allongés et assis) qui respecte un minimum d'intimité et de confidentialité.

Stopper la double Prise en Charge aux urgences :

Nous demandons l'accès direct dans le service receveur pour les patients venant d'une structure périphérique et accepté par un médecin spécialiste. Application du Plan Régional de Santé 2. **Circuit parcours patient validé (Voir Organisation Médicale).**

→**Moyens humains :**

Un Aide-soignant supplémentaire par plages horaires. Donc 6 ETP (3 jour / 3 Nuit)

Un(e) Infirmier(e) de Nuit (2ème départ intervention Samu). **Financement MIG**

Un Agent des Services Hospitalier pour chaque nuit. **Régler la problématique organisationnelle des ASH de jour en remplaçant tous les ETP absents.**

Un agent avec une fonction administrative par plage horaire de nuit (poste adapté, reclassement professionnel...).

Nécessité d'optimisation de l'encadrement para-médical (SAU).

→**Accueil Pédiatrique :**

Adaptation d'un local consacré à cette prise en charge. Organisation et mise en place d'une filière spécifique pérenne.

→**Vie dans le service :**

Mise en place d'un circuit hygiène repas plus distinctions circuit patients. Moyens non adaptés à des conditions minimales d'hygiène.

- **Problématique organisation médicale :**

- **Recrutements médicaux (problème de l'intérim et de son coût, relations inter-service et ambulatoire), spécifiques au service des urgences mais aussi à l'ensemble de l'hôpital entraînant des dysfonctionnements permanents, dégradations des conditions de travail, ambiance délétère, des départs de médecins, et surtout des problèmes de sécurité et de prises en charge des patients (nombreuses plaintes dont nous sommes saisies). Donc, demande urgente et permanente de prise de conscience du corps médical et de propositions et décisions adaptées de leur part.**

→**Applications des revendications Nationales :**

1) **Au niveau structurel :**

Arrêt immédiat de la fermeture de lits d'aval, la création de lits supplémentaires et permettre de stopper les « Hospitalisations Brancards ». ***Localement, les 3 organisations syndicales et le Collectif inter urgences s'opposent au projet de suppression de 30 lits et aux orientations du COPERMO.***

Arrêt immédiat des fermetures des services d'Urgences, y compris la nuit, pour maintenir une activité 24h/24.

Arrêt immédiat des fermetures de lignes SMUR, **d'où les demandes de financement de toutes les lignes SMUR et les moyens humains pour le projet médical territorial des urgences de Haute Corse.**

2) **Au niveau salarial :**

Augmentation immédiate de 300€ Net Mensuel soit l'augmentation de 80 points d'indice supplémentaire à tous les agents travaillant au sein d'un Service d'Urgences.

3) **Au niveau des effectifs :**

La mise en stage de tous les contrats précaires

Les remplacements de tout l'absentéisme, l'arrêt des rappels sur repos, congés, RTT...

Un rattrapage à la hauteur des besoins remontés, service par service et ce sur tout le territoire National.

Une augmentation d'effectifs égale proportionnellement à l'augmentation de l'activité chaque année au mois de janvier.

L'application du Référentiel SAMU-Urgences de France comme objectif cible pour les effectifs médicaux et non-médicaux

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Chef d'Etablissement, à l'assurance de notre considération distinguée.

Secrétaire Général Force Ouvrière

Secrétaire Générale CGT

Secrétaire Général STC

UGOLINI Pierre Paul

RISTERUCCI Josette

GHERARDI Stéphane

Copie à : Madame la Directrice Territoriale de la Haute-Corse de l'Agence Régionale de la Santé.
Madame la Directrice Régionale de CORSE de l'Agence Régionale de la Santé.
Madame la Préfète de Région